

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/375 DU 26/3/85

Portant nomination du Directeur MADZOU
Gabriel en qualité de Directeur de la
Médecine Préventive à la Direction
Générale de la Santé Publique

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
la Constitution ;

Vu le décret n° 82/228 du 9 Septembre 1982 portant
réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les
indemnités de fonctions allouées à certains responsables
administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE:

ARTICLE 1ER.- Monsieur MADZOU Gabriel, Médecin Généraliste de 5^e
échelon, est nommé Directeur de la Médecine Préventive à la
Direction Générale de la Santé Publique.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

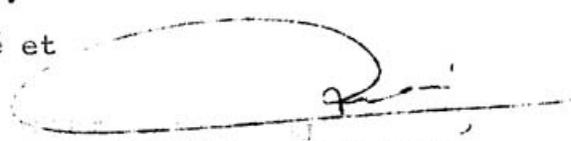
Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales:



Christophe BOURAMOUE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale ;

Bernard COMBO MATSIONA.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget ;



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-